

CONSEIL COMMUNAL DU 19 OCTOBRE 2017

Etaient présents :

M. RENAUD Daniel, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. LUISET René, 1^{er} adjoint, BUTHOD-GARCON Freddy, 2^{ème} adjoint, BOUZON Charles, 3^{ème} adjoint, Mme HOEN Martine, 4^{ème} adjointe,
MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux,

Excusés: MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux.

Lors du précédent conseil, il avait été demandé aux élus de réfléchir aux projets à venir pour l'année 2018 afin de pouvoir chiffrer les budgets pour 2018. Monsieur le Maire, ses Adjoints et ses Conseillers ont donc fait un premier point sur ces prospectives.

♦ Ecole, restaurant scolaire, garderie

Messieurs les Maires des quatre communes historiques, Monsieur PICOLLET - Conseiller Départemental, parents d'élèves et enfants, tous étaient réunis pour l'inauguration du restaurant scolaire et de la garderie le mercredi 11 octobre qui fût un réel succès.

Force est de constater la réussite de ce projet mené à bien. Même si quelques réajustements restent à effectuer, l'objectif premier est accompli : améliorer le confort et la qualité de vie des enfants et du personnel encadrant / accueillir plus d'enfants à l'école.

Concernant l'infrastructure même de l'école, l'optimisation du chauffage a été mise en place à l'aide d'un programmeur afin de limiter les dépenses énergétiques inutiles, notamment en période de vacances scolaires. Toutefois, les deux pompes de chauffage devront être changées rapidement. Un devis a été demandé et les travaux devraient avoir lieu rapidement.

Le Noël de l'école est prévu le vendredi 22 décembre avec la présence du Père Noël au sein de l'école et le traditionnel repas de Noël.

♦ Le Chalet des Plans

Loué par l'UCPA en été, il va être demandé aux services techniques de LA PLAGNE TARENTOISE d'intervenir au printemps pour quelques réparations et améliorations de la structure de la bâtisse.

D'autre part, à partir de l'été 2018, il sera installé un périmètre de sécurité aux abords du captage d'eau afin d'éviter tous risques de pollution du réseau d'eau le desservant. Des contrôles de qualité et de respect de la délimitation seront effectués.

L'UCPA nous a informés qu'ils mettaient en place un système de traitement d'eau à l'intérieur du chalet.

♦ Groupement Pastoral

A la demande du Groupement Pastoral, une remise aux normes pour l'amélioration du confort des chalets de bergers va être mise en place. Un architecte sera mandaté dans ce sens et des subventions vont être demandées auprès de la Chambre d'Agriculture et de la Société Economique Alpestre pour aider la commune au financement de ces travaux.

Il sera néanmoins rappelé aux agriculteurs leurs droits mais aussi leurs devoirs concernant l'exploitation alpestre et le respect des sentiers lors de la mise en place des parcs et trayeuses.

♦ **Le Refuge de la Balme**

Il est envisagé de reconstruire l'abri à l'arrière du refuge pour stocker le matériel du gardien. Le projet devra être remis en place rapidement s'il doit être réalisé pour l'été 2018. En effet, le respect de la législation en vigueur pour obtenir la validation de la Commission des Sites ainsi que celle de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, impose une recherche et un projet bien normé pour éviter toute prise de retard du dossier et des travaux.

Il a été également évoqué la fin de la délégation de gestion du refuge, en juin 2018, tenue jusqu'alors par Bernard DUC. L'appel d'offre a été reporté, eut égard à de nouvelles contraintes administratives. Le choix du prochain gestionnaire sera fait parmi différentes candidatures.

Toutefois, les nouvelles installations et législations (énergétiques, mise en place d'internet via une parabole...) impliquent de sélectionner une personne capable de travailler en totale autonomie dans divers domaines et dans le respect de la réglementation. La commune restera un soutien au gestionnaire mais ne pourra en aucun cas palier à chaque difficulté. La rigueur sera donc de mise pour la sélection du candidat.

La commune souhaite mieux équiper le refuge pour le prochain délégataire et envisage de racheter le matériel appartenant au gardien actuel.

♦ **La maison Girard à Montméry**

L'idée de créer un pôle touristique, non seulement au sein de La Côte d'Aime, mais aussi un circuit reliant les quatre communes historiques émerge. En effet, ceci permettrait de proposer un choix diversifié d'activités, autre que les sports de montagne, et de faire découvrir les multiples richesses de nos communes.

Pour étoffer le panel des sites d'intérêts touristiques, le rachat de la maison Girard est au centre des questionnements. Au sein de cette bâtisse a été recréé un intérieur de l'ancien temps avec divers objets typiques. Celle-ci représente donc un intérêt de conservation du patrimoine et reste une option intéressante.

Toutefois, de nombreux travaux seraient à prévoir pour sa remise aux normes en vue de l'accueil de touristes. De plus, augmenter l'affluence des visiteurs sur Montméry uniquement avec ce futur musée ne serait pas suffisant et impliquerait de devoir, par exemple, restaurer les chapelles environnantes.

Malgré le réel intérêt du projet, il ne peut être mené à bien sans l'appui de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne et de la commune de LA PLAGNE TARENTEISE.

Une autre option est possible : la création d'une association à but non lucratif et faire appel au bénévolat.

Le projet est en cours de réflexion.

♦ **L'église Saint Laurent**

Un diagnostic de l'état du bâtiment a été fait avec le Directeur des services techniques de LA PLAGNE TARENTEISE et le 3^{ème} Adjoint délégué, Charles BOUZON, par un professionnel en rénovation des bâtiments anciens le lundi 16 octobre.

Concernant les murs et les remontées d'humidité qui abîment la bâtisse, la seule solution serait de refaire un drain extérieur plus profond que l'existant, puis recréer avec de la chaux. Actuellement, les murs et les fondations sont en ciment ce qui a pour effet de ne pas permettre à l'eau et à l'humidité de s'évacuer, provoquant ainsi des dégradations importantes.

D'autre part, les piliers du porche à l'entrée de l'église sont dégradés et nécessitent l'intervention du rénovateur.

Un devis a été demandé et le projet est en cours.

♦ **Lotissement des Sources :**

Il a été demandé à EDF d'enfouir les lignes aériennes existantes, supprimer celles qui ne sont plus alimentées et de revoir la distribution dans ce secteur. Un dossier de subvention est en attente au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

♦ **Fleurissement 2018 :**

Madame Martine HOEN, 4^{ème} Adjoint déléguée en charge des affaires sociales, et Monsieur Jean-Luc BLANCHET, Conseiller Communal, décideront prochainement de la mise en place du fleurissement de la commune de La Côte d'Aime pour 2018 en collaboration avec les Services Techniques de LA PLAGNE TARENTEAISE.

Le Conseil Communal s'associe aux habitants pour remercier le service fleurissement qui a œuvré tout au long de la saison pour embellir la commune.

♦ **La circulation :**

Suite à une discussion entre Monsieur le Maire délégué et les parents d'élèves, les séparateurs de voies au chef lieu ont été déplacés pour être disposés autour de l'abri bus, permettant une meilleure protection des enfants et des accompagnants.

Les écluses ont été enlevées pour l'hiver sur tous les hameaux de La Côte d'Aime conformément à la convention avec le Territoire de Développement Local.

Il est donc fait appel au civisme de chacun pour le respect des limitations de vitesse et de faire preuve d'une vigilance accrue pour la sécurité des piétons.

♦ **Animation prévue par la bibliothèque :**

Laure, notre bibliothécaire, organise, en partenariat avec la commune déléguée de Valezan, le vendredi 22 décembre à 20h00 à la salle des fêtes une soirée conte. Une conteuse professionnelle viendra émerveiller, sur le thème de Noël, petits et grands de La Côte d'Aime et de Valezan (entrée libre).

♦ **Vœux 2018 de la municipalité :**

La date a été fixée au samedi 13 janvier à 18h00 à la salle des fêtes de La Côte d'Aime suivi de la traditionnelle dégustation de la galette des rois.

♦ **Nouveauté en urbanisme :**

Stéphanie ALBARELLO a rejoint l'équipe urbanisme de LA PLAGNE TARENTEAISE. Elle aura en charge de mettre en place le nouveau logiciel de gestion propre à ce secteur et qui deviendra commun aux quatre communes historiques.

De plus, elle assurera des permanences à La Côte d'Aime chaque vendredi matin, sur rendez-vous, pour répondre aux demandes des administrés et les soutenir dans leurs projets en collaboration avec Monsieur Freddy BUTHOD-GARCON, 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de La Côte d'Aime en charge de l'urbanisme.

Celui-ci rappelle que depuis janvier 2017 jusqu'à aujourd'hui, 90 dossiers (toutes demandes confondues) sur La Côte d'Aime ont été traités. Le dynamisme de ce secteur nécessitait donc un appui supplémentaire, notamment avec le départ en retraite prochainement de Monsieur Jacques VIBERT, Directeur de l'urbanisme de LA PLAGNE TARENTEAISE et de Madame Valérie SICARDI en charge de l'urbanisme à Bellentre.

♦ **Participation citoyenne :**

Le lundi 16 octobre, une nouvelle réunion a eu lieu pour discuter de la mise en place de la participation citoyenne.

Suite à l'absence d'inscription de référents à la gendarmerie après la première campagne de sensibilisation des citoyens, il a été conclu que l'information n'avait pas été assez abondante et claire.

C'est pourquoi de nouvelles réunions d'information vont être mises en place :

Côte d'Aime : 5 décembre à 18h30

Valezan : 5 décembre à 19h30

Bellentre : 6 décembre à 18h30

Macôt : 7 décembre à 18h30

De plus, des flyers seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres des administrés des quatre communes.

Il est rappelé que ce dispositif a pour but de renforcer la sécurité des populations et que le rôle du référent est de rassembler tous les signalements de faits suspects ou dangereux pour en informer directement la gendarmerie, ce qui permet d'éviter l'engorgement des lignes téléphoniques des services de l'ordre.